



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Don d'organe

Question écrite n° 12244

Texte de la question

M Jean-Claude Mignon attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur l'inquiétude provoquée par l'avant-projet de loi Braibant. De nombreuses associations souhaitent l'intégration de garanties, en particulier dans le domaine des prélèvements d'organes : mise en place d'une carte portant acceptation ou refus de don d'organe du citoyen, campagne d'information nationale sur les dons d'organe et leur fin thérapeutique et sur les droits légaux des personnes concernées, fichier informatique national pour les non-donneurs, obligation pour les centres hospitaliers préleveurs de placarder des affiches avertissant tout arrivant des prélèvements d'organes possibles en cas de coma dépassé. Ce délicat problème d'éthique est trop important pour ne pas être entouré des garanties indispensables à la liberté et l'intégrité des personnes. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur le problème des prélèvements d'organes, ainsi que les mesures de protection du citoyen qu'il envisage dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Les problèmes éthiques incontestables que soulèvent les prélèvements d'organes font l'objet d'un certain nombre d'articles de l'avant-projet de loi sur les sciences de la vie et les droits de l'homme. Il appartiendra donc au Parlement d'en débattre et de se prononcer sur les mesures à prendre pour assurer le respect fondamental des libertés individuelles et, plus particulièrement, le droit pour chacun de s'opposer à un prélèvement sur son corps après son décès. Il convient cependant de souligner que l'obligation d'avoir recours à cet effet à un moyen déterminé - tel que le port d'une carte de non-donneur ou l'inscription sur un fichier informatique - risquerait de limiter en fait ce droit au refus. Celui-ci paraît mieux garanti par les dispositions réglementaires actuelles qui prévoient qu'il peut s'exprimer « par tout moyen ».

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12244

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1884